

Interpellation citoyenne du collectif « Un Air de Chartreuse » - Conseil communal du 25 avril 2022

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Echevins,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Tout d'abord, je tiens à vous remercier d'avoir accepté une prise de parole citoyenne au sein du Conseil Communal pour vous exposer les revendications de nombreux Liégeois et Liégeoises par rapport au projet de construction de la société Matexi sur le site de la Chartreuse.

Depuis 2017, une forte mobilisation citoyenne s'est développée sur le territoire liégeois car la population prend de plus en plus conscience que le site de la Chartreuse, espace vert de qualité dans la ville, joue un rôle social, culturel et éducatif essentiel. En tant que poumon vert, il permet d'assainir l'air de la ville et il contribue de manière incontestable au bien-être des citoyens.

Comme vous le savez mieux que quiconque, une ville se construit jour après jour et il faut veiller à la manière dont sont gérées la mobilité, l'urbanisme, la sauvegarde du patrimoine, la protection des espaces verts et des zones humides, la lutte contre les nuisances - surtout quand une forêt pionnière, en l'occurrence, le Site de la Chartreuse, se trouve en plein cœur urbain. La recherche du souci de l'intérêt général et du bien commun doit être votre priorité pour les citoyens liégeois !

Nous souhaitons, par cette interpellation, vous apporter notre éclairage sur les faits et sur les enjeux - et vous poser deux questions importantes.

1. Quelques repères historiques sur l'évolution du dossier Matexi depuis 2017

En **octobre 2017**, une enquête publique est lancée à propos de la demande de permis déposée par la société Matexi pour la construction de 74 logements sur une partie du site de la Chartreuse. Il apparaît qu'il ne s'agit là que d'une première phase et que le projet final du promoteur prévoit 400 logements sur site en trois phases. Un mouvement citoyen se développe rapidement pour défendre le site menacé. Un collectif d'habitants se constitue et prend le nom d'Un Air de Chartreuse. Lors de l'enquête publique, plus de 5.000 courriers d'opposition sont déposés. Ce résultat exceptionnel constitue une marque sans aucune équivoque de l'attachement de la population du quartier - mais aussi, bien au-delà des limites du quartier, de la population liégeoise - à la défense du site. En **novembre 2017**, Matexi, pour ne pas prendre le risque d'un refus, retire sa demande de permis.

En **septembre 2018**, une pétition lancée par Un Air de Chartreuse et réclamant le classement du fort auprès de la Commission Royale des Monuments et Sites obtient plus de 2000 signatures. En **novembre 2018**, l'AWAP (Agence Wallonne du Patrimoine) émet un avis favorable au classement du fort.

En **mai 2019**, Matexi introduit auprès du service de l'urbanisme de la Ville de Liège une nouvelle demande de permis pour la construction de 48 logements induisant une modification de la voirie. La date a toute son importance puisque c'est le lendemain, **1^{er} juin 2019**, qu'entre en vigueur le nouveau Code Wallon du Patrimoine CODT et que ce dépôt anticipé d'un jour permet à Matexi d'échapper aux contraintes de ce nouveau Code.

Ce même mois de **juin 2019** voit se développer la Consultation populaire « Liège 2025 ». Le projet d'avenir du site de la Chartreuse proposée par le collectif arrive en tête des votes, montrant une nouvelle fois l'adhésion de la population liégeoise à la sauvegarde de l'intégralité du site de la Chartreuse.

Dans son Plan Stratégique Transversal qu'elle publie en **septembre 2019**, en intégrant les résultats de la consultation « Liège 2025, la Ville s'engage à conclure avec le collectif de citoyens « un

partenariat local de valorisation du site » tout en élaborant de manière participative une vision globale du site. Force est de constater que cet engagement n’a jamais été formalisé.

En **janvier 2020**, une nouvelle enquête publique est lancée sur la demande de permis pour la construction de 48 logements Matexi sur le site de la Chartreuse. 3.585 lettres de réclamation sont déposées au service de l’urbanisme, marquant une nouvelle fois une très large volonté de défendre l’intégralité du site de la Chartreuse.

Malheureusement, les décisions politiques qui suivent ne répondent pas positivement à cet élan populaire. En **juin 2020**, le Conseil communal de Liège, après débat, vote « majorité » contre « opposition » en faveur de la modification de voirie demandée par Matexi pour la mise en œuvre de son projet immobilier. **En février 2021**, le Collège annonce qu’il est favorable au projet Matexi avec quelques conditions. En mai 2021, le fonctionnaire délégué rend lui aussi un avis favorable conditionné au projet Matexi.

Ce revers n’abat pas notre collectif ni la détermination de milliers de Liégeois.es. En **août 2021**, le collectif « Un Air de Chartreuse » dépose un recours auprès du Conseil d’Etat. Mais, il y a quelques semaines, sans même attendre la décision du Conseil d’Etat, Matexi annonce sa volonté de commencer les travaux d’abattage d’arbres et de destruction de la végétation sur le site. Cette volonté de « passage en force », loin de briser la volonté des habitants et de tous leurs soutiens, donnent un nouvel élan à la résistance. Le site menacé est désormais occupé en permanence et des actions sont organisées pour sauver celui-ci.

2. Un enjeu essentiel

Notre volonté de défendre l’intégralité du site de la Chartreuse ne repose pas sur un réflexe NIMBY de riverains du site mais sur la volonté - exprimée à de multiples reprises et sous de multiples formes comme nous venons de le rappeler – des habitants du quartier et d’une partie très significative de la population liégeoise de sauver, de protéger et de mettre en valeur ce vaste site.

Rappelons simplement que :

- ce site réunit plusieurs monuments classés qui rappellent la position stratégique du site et perpétuent son riche passé religieux et militaire, comme le fort de la Chartreuse (inscrit en tant que monument à l’inventaire du patrimoine culturel immobilier) et le monument aux Morts du 1er Régiment de Ligne, ainsi que l’autel, la croix et le monument du Bastion des Fusillés (classés en tant que monuments) ;
- ce site est classé à la fois pour sa valeur esthétique et scientifique (classement à l’Inventaire du Patrimoine Immobilier Culturel) et pour son rôle primordial en termes de biodiversité (classement comme Site de Grand Intérêt Biologique).
- ce site se présente actuellement comme un îlot de nature au centre d’une vaste zone fortement urbanisée. Le Plan Communal de Développement de la Nature de la Ville de Liège (PCDN) considère cet îlot comme un espace possédant un potentiel écologique important. Son intérêt en termes de biodiversité est indéniable et il recèle une faune et une flore abondante et précieuse. Certaines espèces présentes sur le site sont placées sur liste de sauvegarde et la forêt pionnière qui est en train de s’y développer est très rare en centre urbain. De toute évidence, l’urbanisation du site de la Chartreuse irait à l’encontre des objectifs du PCDN.

Si un Plan de Secteur vieux de 40 ans pouvait se permettre de décréter que de grandes parties de ce site pouvaient être considérées comme « zones d’habitat » et étaient donc urbanisables, il nous semble évident que, 40 ans plus tard, et à la lumière des crises environnementale, climatique et sanitaire, le maintien de vastes zones vertes est un enjeu fondamental pour une ville comme Liège.

Ce ne sont pas là de simples mots. Le site de la Chartreuse fait le lien entre 5 quartiers liégeois (Amercoeur, Bressoux, Longdoz, Grivegnée-Centre et Robermont). C'est un lieu de promenade, de détente, de rencontre entre tous ces quartiers, et cela à 10 minutes à pied du centre ville. Les périodes de confinement et semi-confinement que nous avons vécues en 2020 et 2021 ont une nouvelle fois démontré son importance pour la population de ces quartiers très densément bâtis et où les espaces verts sont rares.

Nous voudrions encore souligner avec force que **l'urbanisation d'une zone de 2,8 hectares par la société Matexi ne serait pas un « détail » dans l'aménagement global du site**. La réalisation de ce projet transformerait radicalement une forêt pionnière en lotissement de couleur manganèse. Elle aurait un impact négatif en boule de neige sur la biodiversité de l'ensemble du site. Elle impacterait fortement le caractère historique du site, en particulier les glacis et les fossés qui font la spécificité du fort.

Par contre, **ce lotissement ne serait un détail que par rapport à la crise du logement qui affecte la ville de Liège**, comme tant d'autres d'ailleurs. Si le projet initial d'une construction totale de 400 logements aurait été un désastre total pour l'environnement et la mémoire historique du site, elle aurait eu une signification en terme d'offre de logement à Liège. Mais, réduit aujourd'hui à 48 logements, le projet de la société Matexi ne constitue en rien une réponse aux problèmes de logement de la Ville. Seules subsistent dans ce projet les nuisances que nous avons relevées à de multiples reprises et encore ce soir.

Cette volonté de protéger l'ensemble du site en tant qu'espace vert, cet attachement à un ensemble mêlant intimement Histoire et Nature ont été exprimés à de nombreuses reprises par la population - lors des enquêtes publiques, lors de consultations comme Liège 2025, lors des nombreuses activités et promenades guidées que nous avons organisées sur le site mais aussi tout simplement au quotidien par une appropriation quotidienne en tant que promeneurs et usagers du site.

Maintenant que la menace se précise et pourrait devenir imminente, la volonté de sauver l'ensemble du site se manifeste aussi par l'engagement de dizaines de jeunes Liégeois et Liégeoises qui ont décidé de faire de la zone menacée une « Zone à Défendre » en l'occupant jour et nuit depuis le 28 mars.

Nous espérons que vous entendrez ces messages et que vous tiendrez compte de cette volonté de sauver un des plus beaux poumons verts de notre ville.

C'est pourquoi nous voulons vous soumettre les deux demandes suivantes.

3. Nos deux demandes

Monsieur le Bourgmestre,

Mesdames et Messieurs les Echevins,

Nous voudrions terminer cette interpellation en vous posant deux questions précises :

1. Pouvez-vous prendre l'engagement **de ne pas procéder à l'évacuation par la police de la ZAD** – qui bénéficie, nous le rappelons d'un large soutien dans la population - au cas où Matexi n'attendrait pas la décision du Conseil d'Etat pour débiter le chantier et la coupe des arbres, et cela, rappelons-le, dans le non respect de la loi du 12 juillet 1973 interdisant l'abatage des arbres en période de nidification ?
2. Pouvez-vous prendre l'engagement **d'ouvrir une large négociation avec la société Matexi et toutes les parties concernées dans ce dossier afin de trouver une solution alternative au chantier de construction pour l'avenir du site**, incluant la volonté démocratiquement exprimée de milliers de Ligeois.es de préserver la globalité du site de toute urbanisation et de lui conserver son caractère vert ?

En vous remerciant pour votre attention, veuillez recevoir, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, Mesdames et Messieurs les Conseillers, l'expression de nos sentiments les meilleurs.